

DÉPARTEMENT de
la Côte d'Or

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

Séance du 20 novembre 2025

DATE DE CONVOCATION

14 novembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt novembre à dix-huit heures trente, Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Patrice ESPINOSA, Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Étaient présents : M. Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Paul MURANO), M. Gilles BRACHOTTE, M. Vincent CROUZIER, M. Vincent DANCOURT (pouvoir de Mme Nathalie ANDREOLETTI), Mme Nathalie SEGUIN, M. Guy MORELLE, M. Jean-Luc AUCLAIR, M. Benjamin BONIN (suppléant de M. François BIGEARD), M. Daniel CHETTA, M. Dominique CHOPPIN, Mme Maïté COUBAT, Mme Marie-Françoise DUPAS, M. Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme CLAUDEL-SALOMON-Arrivé à 18h35), M. Simon GEVREY, M. Roland GOUJON, M. Dominique JANIN, M. Martial MATHIRON (pouvoir de Mme Sylvie CHASTRUSSE), M. Bernard NAVILLON, M. Martial PARIZOT, Mme Rachelle PETIT, M. Emmanuel PONTILLO, M. Jean-Emmanuel ROLLIN, M. Bernard SOUBEYRAND, M. Jérôme THEVENEAU, M. Claude VERDREAU.

Étaient absents : M. Jean-Pierre COLOMBERT, Mme Zineb HEMAIRIA, Mme Nathalie ANDREOLETTI (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), M. François BIGEARD (suppléé par M. Benjamin BONIN), Mme Anne-Sophie BOISSON, Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir à M. Martial MATHIRON), Mme Carole CLAUDEL-SALOMON (pouvoir à M. Olivier GAUTHRON), M. Pascal GALAND (suppléant de M. Jean-Pierre COLOMBERT), M. Olivier GAUTHRON (pouvoir de Mme CLAUDEL-SALOMON-Absent de 18h30 à 18h35), Mme Maryline GRANDIOWSKY, M. Paul MURANO (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Mme Christine NIRLO.

Secrétaire de séance : Monsieur Guy MORELLE, 7^{ème} Vice-président délégué à l'Environnement, au Développement durable, à la Gestion de la GEMAPI et à la gestion de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage.

Membres en exercice	36	Délibération n°20/11/2025/10
Présents	27	Objet : Modification n°01/2025. Désignation d'un.e
Pouvoirs	04	délégué.e suppléant.e au sein du Conseil Syndical du
Votants	30	Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de
		Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la
		Plaine Dijonnaise

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise
Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS
03.80.37.70.12
accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



Vu, le Règlement Intérieur du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5711-1,

Vu les statuts en vigueur du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM),

Vu, l'article 7 de ses statuts, qui dispose que le Comité syndical du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) est notamment composé de huit (8) délégués titulaires et de huit (8) délégués suppléants, désignés par l'organe délibérant de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise.

Chaque délégué peut siéger au Comité Syndical avec voix délibérative. En cas d'empêchement de ce dernier, il est remplacé par un suppléant qui dispose d'une voix délibérative. Il peut aussi confier un pouvoir à un autre délégué membre de l'organe délibérant du SMICTOM.

Il est rappelé qu'en vertu de la délibération n°28/08/2020/15 en date du 28 août 2020, la liste des représentants de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise auprès du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la Plaine Dijonnaise est actuellement la suivante :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Luc AUCLAIR	Pascal FARCIINACCI
Daniel CHETTA	Frédéric JALOCKA
Vincent CROUZIER	Dominique JANIN
Marie-Paule FONTAINE	Solène LEVEQUE
Simon GEVREY	David LHEUREUX
Bruno MANGEMATIN	Jérôme MASSON
Paul MURANO	Yann PIQUET
Jérôme THEVENEAU	Claude VERDREAU

Afin de donner suite à une modification dans la composition du Conseil Municipal de la commune de Collonges-et-Premières, Monsieur le Président informe les membres du Conseil Communautaire qu'il convient de désigner un délégué suppléant auprès du SMICTOM pour remplacer Madame Solène LEVEQUE, conseillère municipale.

Considérant que par délibération en date du 15 octobre 2025, la commune de Collonges-et-Premières propose son remplacement par Monsieur Emmanuel ORFAO, conseiller municipal de Collonges-et-Premières, en qualité de délégué suppléant,

Considérant qu'en vertu de l'article L.5711-1 du CGCT pour l'élection des délégués des établissements publics de coopération intercommunale avec ou sans fiscalité propre au comité du syndicat mixte, le choix de l'organe délibérant peut porter sur l'un de ses membres ou sur tout conseiller municipal d'une commune-membre,

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, par :

- 27 voix POUR,
- 03 ABSTENTION,

Monsieur Jean-Emmanuel ROLLIN n'ayant pas pris part au vote.

Agir pour notre territoire et un avenir durable

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise

Q 12 rue Ampère | BP 53 | 21110 GENLIS

03.80.37.70.12

accueil@plainedijonnaise.fr

plainedijonnaise.fr



- DÉSIGNE, au scrutin secret, Monsieur Emmanuel ORFAO, conseiller municipal de Collonges-et-Premières, en qualité de délégué suppléant auprès du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères (SMICTOM) de la Plaine Dijonnaise :

Délégués titulaires	Délégués suppléants
Jean-Luc AUCLAIR	Pascal FARCINACCI
Daniel CHETTA	Frédéric JALOCKA
Vincent CROUZIER	Dominique JANIN
Marie-Paule FONTAINE	Emmanuel ORFAO
Simon GEVREY	David LHEUREUX
Bruno MANGEMATIN	Jérôme MASSON
Paul MURANO	Yann PIQUET
Jérôme THEVENEAU	Claude VERDREAU

- AUTORISE Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,

Fait à GENLIS, le 20 novembre 2025

Signé électroniquement par : Patrice

ESPINOSA

Date de signature : 28/11/2025

Qualité : Présidence de la Communauté

Patrice ESPINOSA

Président de la Communauté de

Communes de la Plaine Dijonnaise,

Maire d'IZIER



